

03-12-2019

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS,  
TENUE LE 3 DÉCEMBRE 2019 À 20 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

**Membres du conseil :**

Mme Maryse Gouger, district n° 1; M. Sylvain Trudel, district n° 5;  
M. Denis Renaud, district n° 3; M. Luc Ducharme, district n° 6;

Sous la présidence de la mairesse, Mme Audrey Boisjoly.  
Le secrétaire-trésorier, M. Jeannoé Lamontagne, est présent.  
La secrétaire-trésorière adjointe, Mme Marine Revol, est aussi présente.  
Le conseiller MM. Gyslain Loyer et Pierre Lépicié sont absents.

438-2019

Ordre du jour

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Denis Renaud, il est résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté ainsi :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Octroi de contrat – Plan d'aménagement du sentier multifonctionnel;
4. Embauche du directeur au Service d'urbanisme;
5. Déneigement du stationnement au centre Pierre-Dalcourt;
6. Déneigement des stationnements à la bibliothèque, au garage et à la caserne;
7. Guignolée – Contribution;
8. Levée de la séance.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Point n° 2

Période de questions

La mairesse invite les citoyens à la période de questions.

439-2019

Octroi de contrat – Plan  
d'aménagement du  
sentier multifonctionnel

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite aménager un sentier multifonctionnel;

**CONSIDÉRANT QUE** des demandes de prix ont été effectuées, conformément au Règlement sur la gestion contractuelle;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu d'autoriser l'octroi de contrat, conformément au Règlement sur la gestion contractuelle, pour la réalisation du plan d'aménagement d'un sentier multifonctionnel, à Sentiers boréals, pour un montant de 12 000 \$ avant taxes, selon les spécifications décrites au cahier de charges LO-AP01.01-2019.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

440-2019

Embauche du directeur  
au Service d'urbanisme

**CONSIDÉRANT QUE** le poste de direction au Service d'urbanisme est vacant depuis le départ de Mme Crystal Deschambault en octobre 2019;

SUITE DE LA RÉOLUTION 440-2019

**CONSIDÉRANT QUE** la candidature de M. Jean-François Lévis a été retenue pour occuper le poste, suite au processus de sélection;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Denis Renaud, il est résolu que :

1. le préambule fasse partie de la présente résolution;
2. monsieur Jean-François Lévis soit nommé directeur du Service d'urbanisme (poste de niveau-cadre);
3. monsieur Lévis soit nommé inspecteur en bâtiment et environnement, afin qu'il puisse faire l'émission des permis et certificats requis suite à l'application de la réglementation municipale d'urbanisme et les autres lois, règlements et résolutions sous sa juridiction;
4. monsieur Lévis soit nommé inspecteur désigné pour l'application du Règlement de contrôle intérimaire (RCI) de la MRC Matawinie;
5. monsieur Lévis soit habilité à entreprendre des poursuites pénales et à délivrer des constats d'infraction contre tout contrevenant à toute disposition des règlements qui sont sous sa responsabilité;
6. monsieur Lévis soit en probation pour une période de six mois à compter du 9 décembre 2019, date d'embauche officielle;
7. à l'expiration du délai de probation, il ne pourra obtenir un engagement permanent que par résolution du conseil municipal;
8. la mairesse et le directeur général soient autorisés à signer un contrat de travail avec monsieur Jean-François Lévis.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

**441-2019**

Déneigement du stationnement au centre Pierre-Dalcourt

**CONSIDÉRANT QUE** le déneigement du stationnement du centre Pierre-Dalcourt doit être effectué pour la période hivernale 2019-2020;

**CONSIDÉRANT QUE** des demandes de prix ont été effectuées en conformité avec le Règlement sur la gestion contractuelle;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Denis Renaud appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu d'octroyer le contrat, conformément au Règlement sur la gestion contractuelle, à Ferme Luc Laferrière inc. pour un montant de 3 000 \$ avant taxes, pour effectuer le déneigement du stationnement du centre Pierre-Dalcourt, selon les spécifications demandées dans la demande de prix.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

**442-2019**

Déneigement des stationnements de la bibliothèque, au garage municipal et à la caserne

**CONSIDÉRANT QUE** le déneigement des stationnements de la bibliothèque, du garage municipal et de la caserne doit être effectué pour la période hivernale 2019-2020;

**CONSIDÉRANT QUE** des demandes de prix ont été effectuées en conformité avec le Règlement sur la gestion contractuelle;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Denis Renaud appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu d'octroyer le contrat, conformément au Règlement sur la gestion contractuelle, à Ferme Luc Laferrière inc. pour un montant de 3 500 \$ avant taxes, pour effectuer le déneigement des stationnements de la bibliothèque, du garage municipal et de la caserne, selon les spécifications demandées dans la demande de prix.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

\_\_\_\_\_

**443-2019**

Guignolée - Contribution

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu d'allouer une contribution de 200,00 \$ à la Guignolée afin d'aider les familles les plus démunies de Saint-Félix-de-Valois à passer un meilleur temps des fêtes en recevant des paniers de Noël.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

\_\_\_\_\_

**444-2019**

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Denis Renaud, il est résolu que la présente séance soit levée à 20 h 05.

\_\_\_\_\_  
Audrey Boisjoly  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Jeannoé Lamontagne  
Secrétaire-trésorier/directeur général

*« Je, Audrey Boisjoly, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*